

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 21 Août 2014

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Didier DONEY, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN qui donne procuration à Franck VILLEMAIN
Jérôme CHEVALIER qui donne procuration à Victor PEREIRA

Secrétaire de séance : Sylvain LAURENT

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 juillet 2014 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche pour l'exercice 2013 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2013 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

4. Présentation du rapport annuel du SIVU de l'eau du Plateau Maîchois

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2013 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

5. Demande de subvention au SYDED concernant les travaux de création d'un réseau d'éclairage au lotissement « Le bas du Parc » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du SYDED pour la construction d'un réseau d'éclairage public au lotissement « Le Bas du Parc » dont le montant estimatif des travaux s'élève à 14 184.50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds libres : 7 574.52 €

Subvention SYDED : 6609.98 € (46.6 % des travaux)

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

6. Subventions 2014 aux associations

Associations de Frambouhans

Au même titre que l'année précédente, et après proposition de la commission Vie Associative et Culturelle, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

◇ A.C.C.A. (Chasse)	160.00 €
◇ Club de l'amitié	160.00 €
◇ Le Muppet's Band	160.00 €
◇ A.S.F. (Foot)	15 € par licencié de - de 18 ans, soit 46 licenciés x 15 = 690.00 € sachant que la subvention est retenue suite à l'achat du tracteur en 2012.
◇ GAF	610.00 € sachant que la subvention est retenue suite à l'achat des chapiteaux en 2012

- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS
Soit 116 élèves x 5 = 580.00 €

Associations extérieures de Frambouhans

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maiche, et après étude de leur dossier qui concerne 8 enfants de moins de 18 ans de notre commune, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 120 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maiche, et après étude de leur dossier qui concerne 7 enfants de moins de 18 ans de notre commune, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 105 €.

Suite à la demande de l'ADMR, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même côte part à savoir 0.80 € par habitant soit 655.20 € équivalent à l'avis population INSEE du 1^{er} janvier 2014 819 habitants. Le Conseil Municipal valide la proposition.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maiche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 160 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux intéressés.

7. Décision modificative sur le budget assainissement :

DM N°01 : Demande d'acompte du cabinet ANDRE - 2nd tranche travaux d'assainissement Rue du Capitaine Treilhes

2315/23 - OP 17	- 5 571.00 €
2313/23 - OP 11	+ 5 571.00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

8. Décision modificative au budget « Principal »

A la demande de la trésorerie suite à un nouveau prélèvement au titre de la participation des communes et EPCI au coût de dégrèvements accordés aux auto-entrepreneurs, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires au compte 7391178 de 1872.00 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

9. Attribution du logement communal N°2 au 04 Grande Rue :

Suite aux demandes de location concernant l'appartement situé au 04 Grande Rue, le responsable des bâtiments ainsi que Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal que l'attribution du logement a été accordée à Mademoiselle TIBLE Cindy qui emménagera au 01 septembre 2014.

10. Emploi aidé :

Suite à l'appel à candidature dans le but de renforcer le service technique, et après audition de plusieurs candidats, Monsieur le Maire informe que le choix s'est porté sur Monsieur VERHAEGHE Olivier qui débutera au 01 septembre 2014 sous forme de Contrat Unique d'Insertion.

11. Renouvellement Contrat de Marie-Hélène MIDEZ :

Le contrat de Madame MIDEZ Marie-Hélène arrive à échéance au 20 Août prochain. Il convient donc de la renouveler.

Le Maire propose un Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 20 Août 2014, selon les mêmes termes que le CDD précédent, sauf que les heures de travail seront à hauteur de 26h30 par semaine scolaire, répartie de la manière suivante :

LUNDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	15h45 - 18h15
MARDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	15h45 - 18h15
JEUDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	15h45 - 18h15
VENDREDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat d'embauche avec Madame MIDEZ.

12. Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Suite à un échange avec les services de la DDT, Monsieur le Maire informe qu'une erreur d'imputation a été décelée concernant le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal, mais qui ne modifie pas la longueur total déclarée. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise le 10 mars 2014. Il convient de faire les modifications suivantes :

Enlever 210 ml de voies communales à caractère de chemin correspondant au délaissé de la RD236 situé entre les points de repères (PR) 5+970 et 6+080, et les ajouter aux voies communales à caractère de rues.

Le nouveau classement proposé s'établit comme suit :

- Voies communales à caractère de rues : 8541 ml
- Voies communales à caractère de chemin : 4791 ml

Pour un total de 13332 ml de voies communales

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

14. Courriers divers :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de FRAMBOUHANS reçu en date du 14 août 2014 concernant une éventuelle participation de la commune concernant la réfection de la voirie communale menant à une maison secondaire. Monsieur le Maire propose que la commission voirie étudie cette demande lors d'une prochaine réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22h15.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 21 août 2014

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information concernant le PLU aura lieu le lundi 08 septembre 2014 à 20h15 à la mairie en présence des services de la DDT (Mme BACHE RUDE).

Information n°2 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques qui informe des personnes désignées faisant partie de la CCID (Commission Communales des Impôts Directs).

Information n°3 :

Une conseillère propose de faire parvenir un « INFOS FRAMBOUHANS » à l'ensemble de la population, concernant une formation secourisme qui pourrait être dispensée au Centre de Secours de Maiche par des Moniteurs diplômés. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.